



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Pays
Basque
EUSKAL
HERRIA**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

HIRIGUNE
ELKARGOA

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de la Communauté
d'Agglomération du Pays Basque**

Décembre 2021



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

ENTRE

- **La Communauté d'Agglomération du Pays Basque**
Représentée par son Président, M. Jean-René ETCHEGARAY , autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2021,
Ci-après désignée par « CAPB » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Eric SPITZ, Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Ces contrats doivent répondre à trois enjeux :

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance engagée en 2021 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Il est dissocié du CPER, qui lui associe également le conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes sur le territoire. Néanmoins, chacune de ces procédures, préexistantes à la signature du CRTE, conservera son dispositif de gouvernance et ses modalités de suivi dédiés. À l'échelle du territoire de la CAPB, sont concernées les procédures suivantes :

- le volet territorial du Contrat de Plan Etat – Région 2021 – 2027,
- le Contrat de ville 2015-2022 ¹de l'agglomération bayonnaise,
- le programme Action Cœur de Ville de la ville de Bayonne,

¹ Initialement 2015-2020, puis prolongé jusqu'en 2022.



- le Programme Réussite Educative de la ville de Bayonne,
- le programme d'appui Petites Villes de Demain sur les communes de Hasparren, Hendaye, Mauléon-Licharre, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais,
- le programme partenarial d'aménagement d'adaptation au recul du trait de côte de Saint-Jean-de-Luz signé entre la commune, la CAPB, le SMPBA et l'Etat,
- le programme Territoire d'industrie Pays Basque 2020 – 2022,
- le Contrat Local de Santé Pays Basque,
- l'Opération Collective de Modernisation,
- Les structures France Services labellisées à Espelette et à Saint Etienne de Baigorry. Etablissements en projet à Hasparren, Saint Pée sur Nivelle, Saint Jean de Luz et Biarritz.
- Les structures France Services à Mauléon et à St Palais (en projet à Saint Jean Pied de Port, à Tardets et à Bardos) ;
- Les contrats et conventions passés entre la CAPB et les agences et établissements de l'Etat (ANAH, ADEME, Agence de l'Eau Adour Garonne) notamment l'OPAH RU centre ancien de Bayonne ; le PIG Pays Basque ; le PIG « habiter mieux copropriété » et le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) ;
- La convention relative au développement de la plateforme multimodale du Centre Européen de Fret (CEF).

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années. Néanmoins, l'inscription d'une opération dans le cadre du CRTE n'est pas un préalable à la mobilisation d'un financement de l'Etat.

La CAPB, du fait de son périmètre élargi et de la diversité des politiques publiques exercées, souhaite jouer un rôle majeur dans la territorialisation de la relance en signant un CRTE Pays Basque. Le périmètre retenu est celui de l'EPCI pour :

- Être dans la continuité et tirer l'expérience de la CAPB en matière de contractualisation à son échelle ;
- Être en cohérence avec le renouvellement de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la territorialisation des fonds européens 2021 – 2027, eux aussi envisagés sur le périmètre de la CAPB.



Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic du territoire permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SCoT, PLUi(H), PLH, SDAASP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Article 1^{er} - Objet du CRTE de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et des modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CAPB autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Devenir un territoire à énergie positive

La stratégie du Pays Basque s'inscrit dans le triptyque sobriété, efficacité énergétique et production d'énergie renouvelable. La CAPB mobilise des outils pour généraliser des comportements de sobriété dans tous les usages de l'énergie et lutter contre le gaspillage. Elle développe des outils qui visent l'efficacité énergétique des bâtiments, et plus précisément des logements, en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH). L'objectif est une réduction



de 16% des consommations d'énergie finale à 2030 par rapport à la situation de référence (2019).

D'autre part, le Pays Basque est fortement dépendant aux énergies fossiles. Le Plan Climat Pays Basque a permis d'identifier les différents potentiels de production pour des filières énergétiques locales et vise un doublement pour 2030 de la production à partir d'énergie renouvelable.

Devenir un territoire bas carbone et moins polluant

La CAPB s'inscrit dans une trajectoire bas carbone. Les leviers sont identifiés pour permettre la réduction d'ici 2030 de 18% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation de référence 2019. Le Plan de Mobilité piloté par le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) et arrêté en 2021 participe de cet engagement en fixant comme objectif une réduction de la part de la voiture de 70 à 52% à l'horizon 2030.

Le Plan Climat Pays Basque fixe par ailleurs l'objectif de favoriser le développement de la capacité de séquestration carbone du territoire par la protection des espaces naturels et agricoles ainsi que par la gestion des prairies et des forêts du Pays Basque.

S'adapter au changement climatique pour préserver les populations, les activités et les ressources du Pays Basque

Le changement climatique à l'œuvre se traduit par une hausse des températures, une augmentation des vagues de chaleur, une diminution du nombre de jours de gel, une évolution des régimes hydriques. Les bouleversements climatiques ont aussi des effets sur l'élévation du niveau de la mer, l'assèchement des sols, l'augmentation des mouvements de terrain. En Pays Basque, l'intensité des risques, les impacts sur la flore, sur la faune, sur la santé requièrent dès aujourd'hui de prévoir l'adaptation du territoire à ces changements.

Pour cela, la CAPB s'engage pour la préservation des espaces naturels et agricoles, de la gestion intégrée de l'eau, des actions de relocalisation et de sensibilisation des populations aux risques afin d'accroître la résilience du territoire, des populations et des activités aux effets du changement climatique.

2.2 Stratégie de développement économique

Favoriser l'économie productive en répondant aux nouvelles aspirations sociétales, territoriales et environnementales

La CAPB s'engage pour un développement économique équilibré, garantissant la diversité des activités, des entreprises, des emplois et des dynamiques territoriales. Au regard de la croissance de l'économie résidentielle, cette ambition nécessite une action déterminée en faveur de l'économie productive. En outre, la CAPB pousse les acteurs du développement



économique à prendre conscience de leur responsabilité sociale et sociétale et veille à favoriser un meilleur équilibre territorial. Acteur de la transition écologique et énergétique et soucieuse d'une meilleure gestion et préservation des biens communs, la CAPB accompagne la transition du tissu productif local.

Spécialiser l'action économique sur huit filières productives

La CAPB oriente son action autour de secteurs d'activités structurés et structurants pour l'ensemble de son territoire, et à fort potentiel de développement. Ce principe permet de concentrer les ressources dans les secteurs les plus prometteurs et dans lesquels notre territoire dispose d'avantages concurrentiels suffisants au bénéfice des entreprises. Ainsi, au regard de leurs poids économiques et/ou de leur potentiel de développement, huit filières de l'économie productive ont été identifiées.

S'appuyer sur un modèle technopolitain

Le modèle technopolitain permet le regroupement des activités d'un secteur économique d'excellence ayant recours à des technologies innovantes, associant les acteurs de la recherche, de la formation et des entreprises. L'objectif est de faciliter les transferts de technologie, la « fertilisation croisée » (ou hybridation) entre tous ces acteurs et a pour finalité de favoriser les interactions afin de valoriser les compétences et savoir-faire locaux. Animation et mise en réseau, création d'entreprises innovantes, promotion du territoire sont les différentes composantes de la dynamique technopolitaine portée par la Technopole Pays Basque.

2.3. Stratégie de cohésion du territoire

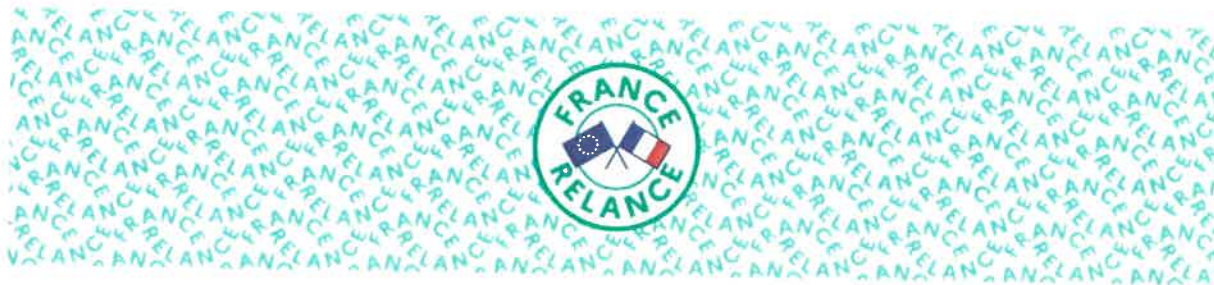
Le projet de cohésion sociale porté par la CAPB embrasse de nombreuses politiques publiques et travaille plus spécifiquement autour de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'autonomie, la précarité et la santé. Parce qu'il s'adresse à un territoire vaste et hétérogène dans les situations rencontrées, il nécessite des engagements à intervenir selon plusieurs modalités complémentaires.

Soutenir des projets collectifs innovants visant la cohésion sociale

A l'échelle du Pays Basque, la compétence en matière de développement social de la CAPB permet de favoriser des expérimentations, des projets collectifs innovants à l'échelle intercommunale.

Agir selon les principes de subsidiarité et de proximité pour gérer les services à la population

La gestion de services à la population est organisée en faisant valoir les principes de proximité et de subsidiarité. Ainsi, la CAPB et le CIAS n'interviennent que sur les services



intercommunaux ; partout ailleurs, les communes et les CCAS continuent à gérer leurs propres services.

Mailler le Pays Basque en Maisons de services au public

La CAPB s'est ainsi engagée avec l'Etat dans un travail de maillage du territoire de Maisons de services au public/Espaces France Services. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité des services publics et au public pour chaque citoyen grâce à des lieux d'accueils spécialisés et un dispositif d'accompagnement individuel aux démarches administratives dématérialisées.

Permettre à tous les enfants du Pays Basque d'apprendre à nager dans le cadre scolaire

Nombre de pratiques sportives recensées au Pays Basque sont liées à l'eau. Qu'il s'agisse de sports en eau vive (canyoning, canoë-kayak, rafting...), de spéléologie, de pratiques liées à l'océan (surf, paddle, nage libre, voile, pêche, sauvetage côtier, plongée...), ces disciplines ont pour point commun une nécessaire maîtrise du savoir-nager dès le plus jeune âge.

Urgence de santé publique, l'apprentissage de la natation se double en Pays Basque d'un enjeu économique car la prégnance des activités sportives aquatiques est un élément d'attractivité touristique majeur sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il est stratégique pour le Pays Basque de s'assurer de la présence des professionnels (Maîtres-Nageurs Sauveteurs, titulaires de Brevets d'Etat, etc.) d'aujourd'hui et de demain.

Pour y parvenir, la CAPB engage la réalisation d'un schéma des équipements aquatiques de façon à assurer à chaque enfant du Pays Basque un accès, dans le cadre scolaire, à un enseignement de la natation.

Favoriser le sport pour tous sur l'ensemble du territoire

Plus de 2400 équipements et sites sportifs sont recensés en Pays Basque, l'offre est déjà conséquente mais a parfois besoin d'être complétée ou consolidée. Un schéma d'aménagement des équipements sportifs sera élaboré en ce sens et viendra compléter celui des équipements aquatiques.

Assurer un accès équitable aux équipements culturels

Comme pour le sport, la CAPB engage la réalisation du schéma des équipements culturels avec une volonté de favoriser l'équité territoriale pour que les citoyens de tout le Pays Basque puissent accéder plus facilement à une offre de qualité.



Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les actions prioritaires du territoire de la CAPB sont présentées dans l'annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

1. Accélérer la transition énergétique et écologique

- Le développement des mobilités durables (ex : pistes cyclables, aménagement de voies de circulation etc.) ;
- La réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables (ex : rénovation de bâtiment et installations photovoltaïques etc.) ;
- La protection de la biodiversité et le développement de l'agriculture locale (ex : projets issus du Projet Alimentaire Pays Basque ; pépinière agro-alimentaire etc.) .

2. Organiser un développement économique équilibré et harmonieux

- Le développement économique résilient du territoire (ex : commerces de proximité ; reconversion de friches ; immobilier d'entreprises etc.) ;
- Le renforcement des fonctions de centralité (ex : opérations issues des démarches Petites villes de demain, action cœur de ville, revitalisation des centres bourgs et aménagement des espaces publics etc.) ;
- La transition numérique (ex : France Services, infrastructures et usages numériques etc.) .

3. Favoriser la cohésion sociale et territoriale

- Le développement des services et de l'accompagnement de proximité (ex : équipements sportifs et culturels ; structures d'accueil petite enfance ; réseaux d'assainissement ; maison de santé pluri professionnelle etc.) ;



- La montagne (ex : projet de création d'un Parc Naturel Régional Montagne basque, actions de gestion du multiusage des massifs telle que le déploiement d'une signalétique d'information et de conseils pratiques en montagne ; etc.).

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Les signataires s'assureront d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année. En fin d'année, une annexe financière arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 3).

Ces avenants n'ont pas vocation à lister de façon exhaustive les opérations du territoire. Ainsi, les opérations des communes du Pays Basque continueront à être instruites selon les règles dictées par les dispositifs de financements cités plus haut de façon annuelle. Elles pourront être inscrites dans l'annexe 3.



5.2. La CAPB

En signant ce CRTE, la CAPB assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La CAPB s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

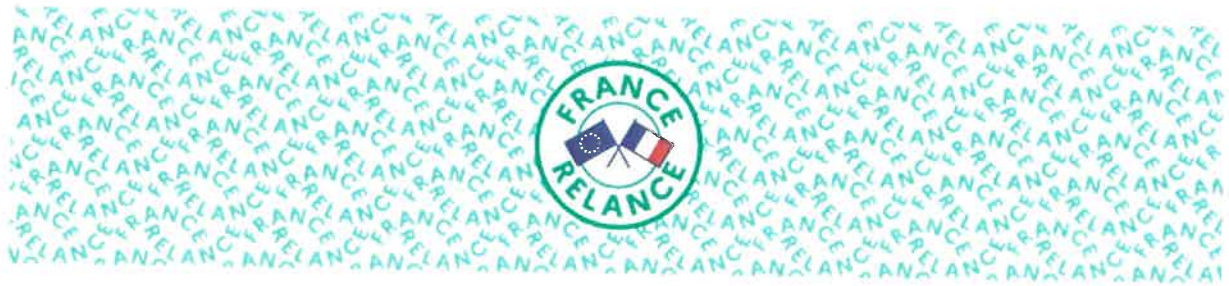
L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale sont mobilisables avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la CAPB mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.



Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la CAPB ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et les partenaires du contrat.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 3) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE (annexe 4) est établi et renseigné deux fois par an au plus, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité conjointe des services de la Préfecture et de la CAPB, dans leurs domaines de compétences respectifs. S'agissant de l'État, le suivi et l'évaluation portent uniquement sur les crédits déconcentrés des ministères concernés. S'agissant de la CAPB, le suivi porte exclusivement sur les opérations pour lesquelles elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.



Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

A Bayonne, le

13 JAN. 2022

Le préfet des
Pyrénées-Atlantiques

Eric SPITZ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays Basque

Jean René ETCHEGARAY



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Plan d’actions 2021-2026

Annexe 3 – Annexe financière 2021

Annexe 4 – Indicateurs de suivi



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

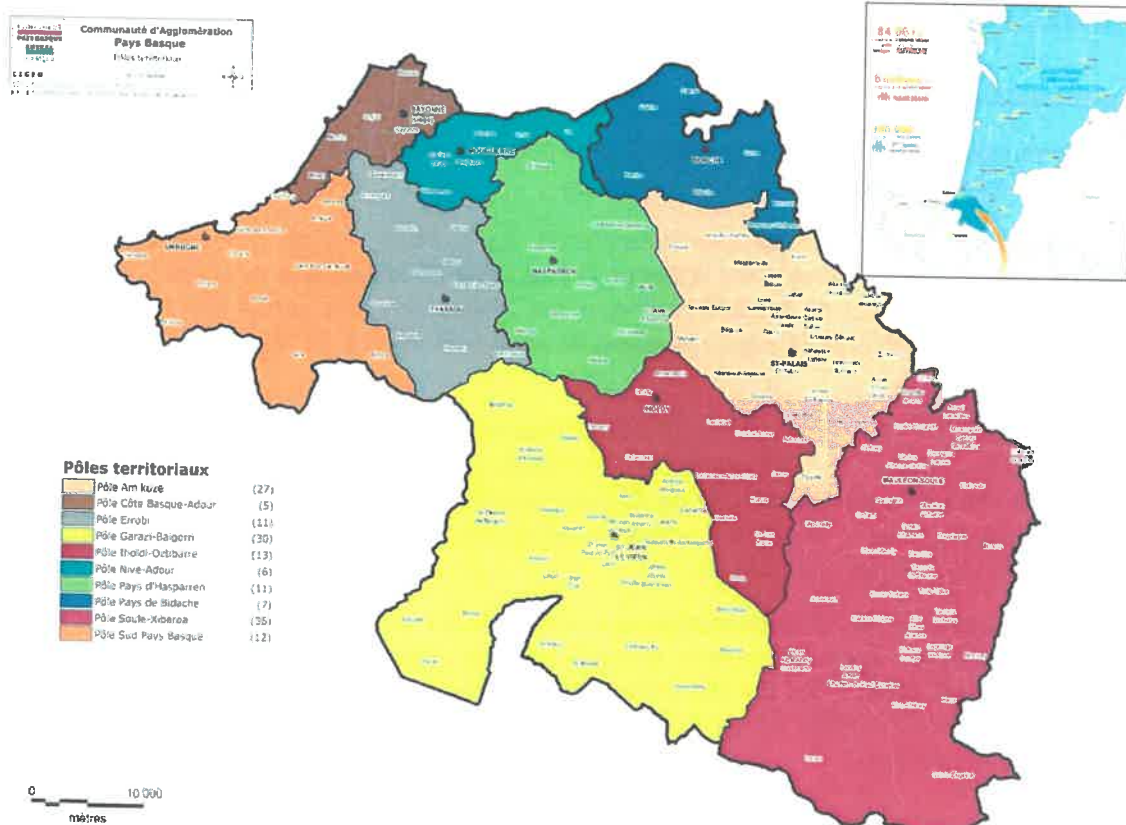
Introduction

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des 10 intercommunalités du territoire.

La Communauté du Pays Basque présente la particularité d'être l'une des plus grandes intercommunalités de France, dans la Région la plus vaste de France. Elle regroupe 158 communes, sur 2 967 km² pour près de 310 000 habitants, soit le second Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la région Nouvelle-Aquitaine en termes de population, après Bordeaux Métropole.

A son échelle, la CAPB concentre des réalités territoriales très différentes : attractivité, dynamisme économique, ressources naturelles exceptionnelles, etc. Cette diversité est source de complémentarités et de richesses, et ne doit pas occulter le fait que le Pays Basque est également exposé à des fragilités et des défis à relever : vieillissement de la population, disparités territoriales, risques naturels, déprise médicale etc.

Le Pays Basque s'étend du littoral atlantique au massif de la Pierre Saint-Martin, situé à plus de 2 000 mètres d'altitude. Il est fortement marqué par ses reliefs et son réseau hydrographique particulièrement dense : des grandes vallées (Nivelle, Nive, Adour, Bidouze, Saison...) dessinent le paysage et s'inscrivent dans un système de collines qui deviennent montagnes à mesure que l'on s'approche des Pyrénées.



Un territoire attractif mais des dynamiques contrastées

En 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque compte 302 980 habitants selon les données de l'INSEE.

Au cours de la période 2010-2015, la CAPB a connu une forte croissance démographique de l'ordre de +0,9% / an faisant suite à celle déjà observée entre 1999 et 2010.²

La croissance démographique qui s'observe dans l'Agglomération est uniquement due à une croissance migratoire de +1,1% / an sur la période 2010-2015 similaire à celle de 1999-2010.

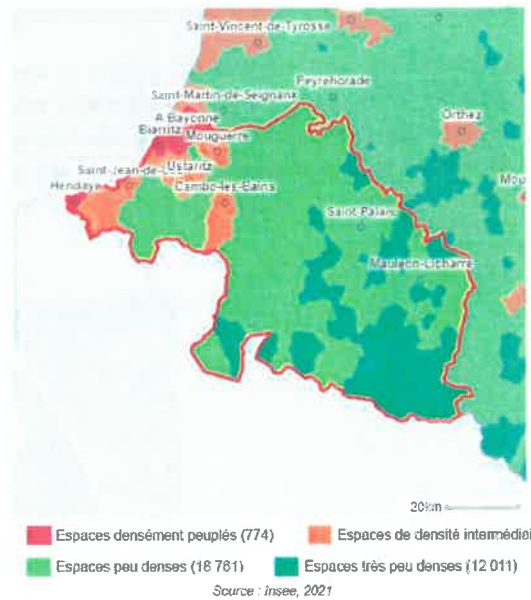
Les pôles territoriaux n'exercent pas tous le même pouvoir d'attraction envers les populations extérieures. Ainsi, Nive-Adour et Pays de Bidache sont ceux qui ont la plus forte croissance migratoire récente avec +1,6% / an sur la période 2010-2015. À l'opposé, on retrouve ceux de Soule-Xiberoa et d'Iholdi-Ozitabarre avec une croissance migratoire nulle entre 2010-2015 après pourtant une période de croissance entre 1999 et 2010.

² Source : Diagnostic du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 – Données Insee 2015



Le solde migratoire annuel par tranche d'âge entre 2009 et 2014 est positif pour toutes les tranches d'âge, exception faite de celle des 20-24 ans où l'on note une baisse de 408 habitants / an.

A noter que les retraités représentent 24% des apports migratoires alors qu'ils représentent 30% des ménages du Pays Basque.



Source : La grille communale de densité / Observatoire des territoires ANCT, 2021

La croissance naturelle dans la CAPB est très légèrement négative avec -0,1% / an. Là aussi on remarque des différences entre les pôles territoriaux. Ainsi à Garazi-Baigorri et en Soule-Xiberoa, le solde naturel est négatif avec respectivement -0,5% et -0,7% / an. Dans les autres, il est plus ou moins nul.

La croissance de la population et la baisse du nombre de personnes par ménage (4 logements sur 10 sont occupées par une seule personne) 3 créent des tensions en matière d'accès au logement.

La proportion des familles monoparentales augmente (1/4 des familles avec enfants de 0 à 25 ans sont monoparentales), ce qui génère des besoins nouveaux en termes d'accompagnement des familles (activité des enfants, diversité des modes de garde et adaptation des horaires décalés).

Le vieillissement de la population se renforce (les plus de 60 ans représentent 30 % de toute la population, taux plus important que celui observé pour l'ensemble du département, de la région, ou au plan national avec 5 points de plus) et la proportion aidants/aidés diminue.

³ Source : Portrait social du territoire 2018 – réalisé par le cabinet Compas – Données Insee 2014



Le nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation progresse et près de 36 000 personnes se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est plus forte pour les jeunes de moins de 30 ans (19%) et les familles monoparentales (27%), alors qu'elle n'est que de 5% pour les couples sans enfant.

Un territoire transfrontalier au cœur des échanges internationaux

Territoire transfrontalier, au cœur d'une euro-région dynamique et de l'arc atlantique, le Pays Basque occupe une position stratégique dans les échanges européens nord-sud. Il s'agit d'un corridor européen de transport entre péninsule Ibérique et Europe du Nord, impacté par un fort trafic de transit poids lourds de 10 000 camions par jour, soit plus de 40 % du trafic de l'A63 et 600 000 tonnes qui transitent par le combiné rail/route au centre européen de fret de Mouguerre.⁴



Source : AUDAP, 2018



Réseau transeuropéen de transport de marchandises - Source : ec.europa.eu - 2004

Malgré cette proximité géographique, selon l'étude réalisée par l'Eurorégion en 2017 (Projet Empleo soutenu dans le cadre du Poctefa), seules 3 863 personnes traversent quotidiennement la frontière pour travailler sur le territoire de l'Eurorégion (dont 87 % d'Espagnols, majoritairement résidant en France et empruntant un trajet nord-sud) ; le bassin d'emploi transfrontalier entre, d'une part, la Nouvelle-Aquitaine et, d'autre part, la Communauté autonome du Pays Basque (Euskadi) et la Navarre espagnoles est donc quasi-inexistant. L'apprentissage des langues des trois territoires serait unes des clés pour développer ce bassin d'emploi.

Il existe néanmoins une tradition d'échanges avec la Communauté autonome du Pays Basque (Euskadi) et la Communauté forale de Navarre. Un mouvement que la Communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB) entend rejoindre avec des projets transfrontaliers qui vont renforcer les coopérations transfrontalières.

⁴ Source : Etude EuroRégion 2017



Une montagne vivante mais fragile

Près de 70 % des communes du Pays Basque - 111 communes pour environ près de 80 000 habitants - sont classées en zone montagne et/ou massif par arrêté préfectoral.

78 % du territoire est occupée par la montagne, soit une superficie de 2 331 km². La montagne basque se caractérise par une faible altitude mais de fortes pentes, qui constituent un handicap naturel pour l'activité agricole. Le territoire de la montagne basque connaît des dynamiques démographiques contrastées : la partie la plus rurale et les hauts de vallée (Vallée des Aldudes et Haute-Soule) souffrent de déprise démographique (-1.89 %/an à Larrau et -2.43 %/an à Urepel entre 2008 et 2013) et d'un vieillissement de la population, alors que la partie la plus occidentale, connaît une forte augmentation démographique (Ex : + 1,67 % /an à Sare et +1,91 %/ an à Ascaïn entre 2008 et 2013). ⁵

L'offre de services y est globalement satisfaisante, même si son maillage mériterait d'être mieux organisé. Le maintien des services publics sur la partie la plus rurale constitue un fort enjeu pour l'attractivité de ces espaces.

L'économie de la montagne repose essentiellement sur l'activité agricole – garante de l'attractivité de la montagne basque - et l'activité de tourisme et loisirs, en plein développement. L'agriculture se caractérise principalement par un tissu de petites exploitations familiales, de 28 ha en moyenne (deux fois plus petite que la moyenne française qui est de 55 ha), tournées principalement vers l'élevage, avec plus d'un millier d'éleveurs qui transhument contribuant ainsi à l'entretien de l'espace montagnard.

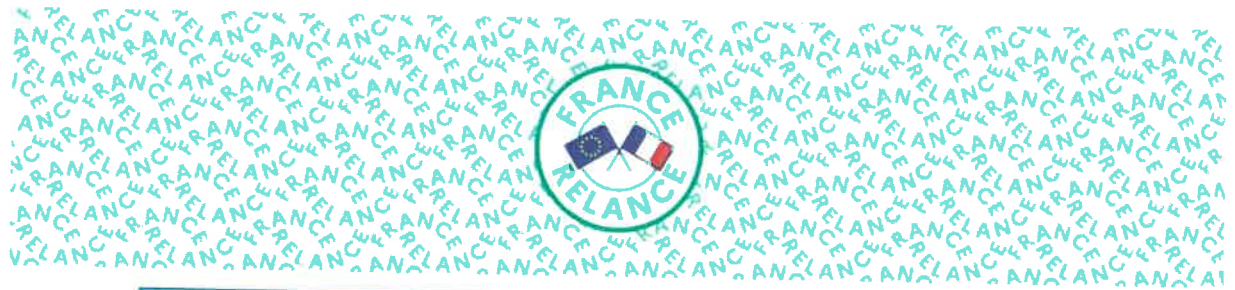
Dans un cadre de réchauffement climatique généralisé et donc de dynamique renforcée de croissance des zones arborées, cet entretien de la montagne par le pastoralisme est essentiel pour lutter contre les risques grandissant de fermeture du milieu et de feux de forêts.

Plus de la moitié des fermes de la montagne basque produisent sous signe de qualité : AOP Ossau Iraty, AOP Piment d'Espelette, AOC Irouleguy, AOC Kintoa, IGP Agneau des Pyrénées.

Même si la dynamique d'installation agricole est encore très forte au Pays Basque, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 21 % entre 2000 et 2010⁶ sur le territoire de la montagne basque. Ce territoire de montagne s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'un Parc Naturel Régional ; démarche co-portée par l'Association des Commissions syndicales, la Communauté Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine.

⁵ Source : INSEE 2015

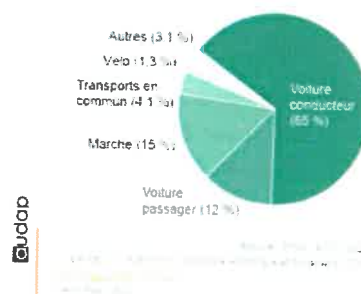
⁶ Source : Recensement agricole 2010



Périmètre de la montagne basque – Source Leader 2014

Un territoire où l’usage de la voiture est prédominant⁷

Avec 76,5 % de déplacements réalisés en voiture, le territoire se place parmi les plus grands utilisateurs de la voiture de France, mais également de deux-roues motorisés. La comparaison avec d’autres territoires met en évidence localement le faible poids des transports en commun, du vélo et plus encore de la marche (20 à 25 % ailleurs).⁸



Les déplacements domicile-travail comptent pour 17 % des déplacements. Le motif domicile-travail est celui qui recourt le plus à la voiture. Ils sont réalisés à plus de 80 % en voiture. L’utilisation de la voiture est :

⁷ Source : Diagnostic du Plan de déplacements urbains Pays Basque Adour 2020 – 2030 ; Données : Enquête Ménage Déplacements : Enquête Déplacements Grands Territoires 2009



- Massive dans les communes les plus dépendantes en matière d'emploi (+ de 90 % pour Nive-Adour et Errobi) ;
- Plus modérée dans celles qui disposent d'emplois et d'offres de mobilité (79 % pour Côte - Basque - Adour) ;
- Beaucoup plus faible dans l'intérieur ou une part importante des emplois se fait à domicile (78 % pour Soule-Xiberoa et 72 % pour Iholdi-Ostibarre).

A noter aussi que les échanges domicile-travail sont également nombreux avec le Sud des Landes.

Cultures et langues : des marqueurs forts de l'identité du territoire

Ici, peut-être un peu plus qu'ailleurs, la culture est fondatrice de l'identité du territoire.

Le Pays Basque est riche de ses langues. Elles contribuent à fonder la singularité et l'identité du territoire. La langue basque (euskara) connaît aujourd'hui un renouveau grâce à l'action conjuguée des pouvoirs publics et de la société civile dont l'objectif commun est de former des locuteurs complets.

Le nombre des bascophones (51 000 personnes) ne diminue plus et la réappropriation de la langue basque par les jeunes générations est en marche : 41 % d'élèves du primaire sont scolarisés en basque. Cette reprise reste néanmoins fragile et doit être renforcée au quotidien. 49 % des bascophones ont plus de 50 ans et le flux de nouveaux arrivants est continu. Les données concernant l'occitan-gascon font état d'un vivier de locuteurs restreint (6 000 personnes) mais d'une forte adhésion de la population dans les communes concernées.

Ces éléments démontrent que pour entrer véritablement dans une dynamique de revitalisation, il est nécessaire de renforcer le rythme de transmission de la langue basque et d'élargir les dynamiques d'usage.

Une biodiversité, des paysages et des patrimoines riches sous pression⁹

Le territoire de la CAPB est caractérisé par une grande diversité de milieux naturels et d'espèces en raison de notamment de sa localisation géographique au carrefour du climat montagnard et océanique et ses spécificités géologiques. Une grande partie de la biodiversité est protégée ou connue via des dispositifs de protection et d'inventaire du patrimoine naturel :

- 32 sites Natura 2000 ; soit près de 60 % du territoire ; c'est-à-dire la quasi-totalité des montagnes, du littoral et des cours d'eau basques) ;
- 63 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), soit environ 57 % du territoire basque qui concernent tous les milieux : Forêts, Barthes, estuaires, landes, milieux rocheux, milieux montagnards, étangs, etc. ;

⁹ Source : Plan Climat Air Energie Territorial Pays Basque - 2021



- 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) ; 2 Arrêtes Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)¹⁰, 2 Réserves Naturelles Régionales (RNR)¹¹etc.

Comme ailleurs, le patrimoine naturel du Pays Basque n'échappe pas à de nombreuses pressions. Les hommes par leurs activités et leur présence sont à l'origine de nombreuses menaces :

- Destruction directe des milieux et des espèces : artificialisation des sols, changement d'occupation des sols, etc. ;
- Dégradation des milieux : modification du régime hydraulique des cours d'eau, intensification des pratiques agricoles, etc. ;
- Fragmentation du territoire : morcellement des milieux naturels, disparition de continuités naturelles etc. ;
- Dérangement de la faune, cueillette sauvage, piétinement.

A cela s'ajoute la pression du changement climatique qui opère comme un accélérateur d'évolution des milieux et habitats des espèces.

Le littoral basque est particulièrement sous pression car il concentre la plupart des activités et de la population du territoire et connaît encore une forte attractivité et donc un développement urbain. Cette artificialisation augmente le ruissellement et le lessivage des sols et provoque également une rupture des continuités écologiques et sédimentaires.

Une économie dynamique mais un modèle de développement sous tension ¹²

L'économie du Pays Basque est structurée autour de deux piliers et 9 secteurs :

- Un pilier productif qui fédère les secteurs de l'industrie dont l'aéronautique, la mécanique et la robotique, de l'agriculture et la pêche, de l'agroalimentaire, du numérique, des transports et de la santé... ;
- Un pilier résidentiel, constitué du BTP, du commerce et des services et du tourisme, qui s'est développé en lien avec la forte attractivité du territoire (littoralisation, cadre de vie et environnement, proximité transfrontalière,...).

Au-delà de la structure même de son économie, le Pays Basque se singularise par une dynamique continue qui en fait un de ses marqueurs les plus significatifs :

- Une croissance ininterrompue du nombre d'entreprises (+ 16 % entre 2012 et 2017) ;
- Une augmentation soutenue du nombre d'emplois (+ 7 % entre 2012 et 2017) ;

¹⁰ le site de Lur Berria situé dans la forêt communale de Saint-Pée-sur-Nivelle et le site de reproduction du gypaète barbu d'Holzarte

¹¹ localisées sur les communes d'Arcangues et de Bassussarry et couvrant une superficie totale de 21,5 ha ;

¹² Source : Schéma de développement économique CAPB – Janvier 2019 – Sirene 2017



- Un taux de pérennité des entreprises élevé (82 % des établ. créés en 2014 actifs en 2017) ;
- Une dynamique de création d'entreprises forte (ratio immatriculations / radiations de 1,98) ;
- Un taux de chômage en deçà des moyennes régionales et nationales (8,7 % au 4^e trimestre 2016 contre 9,3 au niveau régional et 9,7 au niveau national).

L'étude réalisée par la Banque de France à l'été 2021, à la demande de la CAPB, concernant l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du Pays Basque confirme que la reprise économique est forte et plus soutenue que le niveau global constaté en Nouvelle-Aquitaine. Cette dynamique a une répercussion directe sur le taux de chômage, qui est en baisse et qui retrouve son niveau d'avant-crise (7,4 % INSEE -2021).

Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont pu être massivement mobilisés par les entreprises du Pays Basque. Ainsi, plus de 553 millions d'euros ont été accordés (juillet 2021).

L'endettement additionnel des PGE a peu altéré le taux d'endettement des entreprises basques qui disposent donc d'un bon niveau de capitalisation traduisant des structures financières saines.

Le nombre de défaillance est en retrait net par rapport aux années précédentes (51 défaillances ont été constatées fin juillet 2021 contre 128 à la même période en 2019 et 106 en 2020).

Malgré cette « bonne santé » générale, le Pays Basque, à l'instar de la plupart des territoires de l'hexagone, doit faire face à un certain nombre d'enjeux, liés aux grands cycles conjoncturels nationaux, et qui concernent tour à tour :

- L'activité agricole : recul constant de la part de l'activité agricole, perte tendancielle de SAU et du nombre d'agriculteurs ;
- L'industrie : compétitivité, accès à la ressource humaine qualifiée, accès à l'innovation, acceptabilité des populations,
- Le marché du travail : difficultés récurrentes de recrutement, d'adéquation de l'offre de formation, freins pour maintenir et attirer les nouveaux talents ;
- La reprise d'entreprises : plus de 50 % des chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans à l'horizon 2022, enjeu de la transmission d'entreprises et de la pérennisation de la richesse et de la variété du tissu économique ;
- Le foncier économique : rareté des surfaces à vocation économique, pression résidentielle et inflation du prix du foncier, offre concurrentielle des territoires voisins, en particulier ceux du Sud des Landes ;
- Les déséquilibres territoriaux : en lien avec l'urbanisation constante des populations, les activités économiques ont eu tendance à se concentrer sur certains territoires (50% des établissements au sein du pôle territorial Côte Basque Adour).

Si la part des activités « productives » reste encore prégnante, le tissu économique du Pays Basque est néanmoins largement structuré par des opérateurs liés à la satisfaction des besoins de proximité des



populations (métiers de bouche, métiers artisanaux, etc.), qu'elles soient résidentes ou de passage. A l'heure actuelle, le poids de cette économie représente à lui seul près des 2/3 des établissements et de l'emploi du Pays Basque.

Malgré l'indéniable contribution qu'il apporte à la croissance d'un territoire, le développement résidentiel ne peut être le seul moteur de son développement. Porté à l'excès, il compte des effets pervers : il repousse certaines activités économiques, génère des emplois précaires. Au-delà, il provoque des difficultés d'accès au logement, des phénomènes d'exclusion des populations et de déséquilibres territoriaux. Enfin, il met le territoire en situation de forte fragilité, le soumettant à des facteurs exogènes (aléas climatiques, phénomènes d'insécurité liée à des troubles géopolitiques, baisse d'attractivité en raison de perte de pouvoir d'achat ou d'effet de mode de la part des touristes, ...) sur lesquels ce dernier n'a pas de prise.

Le tourisme : un secteur de poids avec des flux à réguler¹³

Le Pays Basque est la 2^e destination française la plus attractive pour les Français, derrière la Bretagne et devant la Corse.

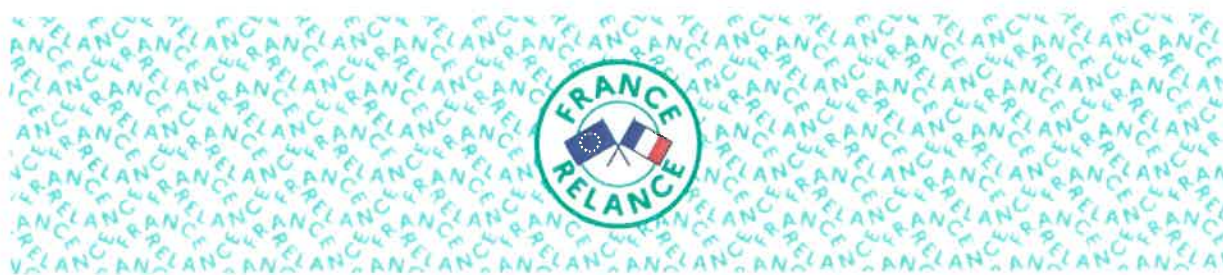
La Communauté Pays Basque dispose :

- Du 17^e aéroport métropolitain en fréquentation (1 066 204 passagers en 2019 dont 41 % de passagers *low cost*), avec environ 47 % du trafic concentrés entre juin et septembre ;
- De 4 gares TGV et près de 2,3 millions de passagers en 2019, dont 948 134 voyageurs en 2019 pour Bayonne.
- De 3 ports de plaisance ;
- De 130 km d'aménagements cyclables.

Les retombées économiques touristiques estimées représentent environ 1,6 milliard d'euros, soit près de 76 % des retombées économiques touristiques totales du Département des Pyrénées-Atlantiques, estimées autour de 2 milliards d'euros. Le territoire compte près de 3 000 établissements touristiques représentant 6,5 % des emplois directs du territoire soit 10 000 emplois directs (et au moins autant d'emplois indirects et induits).

Par effet rebond, le tourisme produit certaines externalités qu'il est important d'analyser pour y apporter des solutions, voire les réguler. En effet, le tourisme reste très saisonnier, et la présence des nouvelles populations temporaires augmente la charge en matière de production de déchets, de consommation d'eau potable et de quantité d'eaux usées à traiter. Elle pose également des difficultés en matière de congestion des axes de circulation, de préservation des espaces naturels et de conflits d'usages. Le développement des meublés de tourisme vient concurrencer le marché du logement pour la population locale sur la côte basque.

¹³ Source : Etat de lieux du tourisme et de l'action touristique en Pays Basque – Avril 2021 – Pro tourisme



Un maillage de services à conforter¹⁴

Le Pays Basque est aujourd'hui globalement bien desservi en équipements et services. Les besoins du quotidien de la population sont assurés et les temps d'accès à ces équipements et services sont plutôt réduits. Pour autant, des disparités territoriales apparaissent dans ce constat et certaines franges en dehors des axes structurants sont en situation de fragilité.

Le territoire se structure autour de trois pôles de services supérieurs concentrés sur le littoral (Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz) et d'une grande densité de pôles de services intermédiaires à l'Ouest. Le maillage de polarité est en revanche beaucoup plus lâche à l'Est avec notamment peu de pôle de proximité. Les bassins de vie de Saint-Palais, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Mauléon-Licharre sont en effet dépendant des pôles qui y sont présents pour accéder aux services. Ce constat souligne ainsi un enjeu de veille au maintien de ces pôles d'équilibres : Saint-Etienne de Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Mauléon Licharre, Tardets Sorholus et Iholdi.

¹⁴ *Source* : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services aux Publics / SDAASP des Pyrénées-Atlantiques – Septembre 2017 – Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Annexe 2 – Plan d'actions 2021 – 2026

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE PAYS BASQUE 2021-2026

AXE 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT en €	Plan de financement prévisionnel						Calendrier		
			Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement			
Plan Piscines (réhabilitations - constructions)	CAPB	A définir		DSIL à solliciter							
Création d'une plateforme logistique afin de rapprocher producteurs et consommateurs	CAPB	A définir		DSIL à solliciter						Etude d'opportunité et faisabilité lancée en fin d'année	
Turbolab - Construction d'un Démonstrateur banc d'essai motorisation électrique	CAPB	3 500 000		DSIL à solliciter						Moe : juillet 2021 Début des travaux : mars 2022 Livraison : déc 2022	
ELENA : mise en œuvre de l'axe 1 du programme "sobriété et efficacité énergétique" / Rénovation énergétique de bâtiments publics communautaires (9 bâtiments)	CAPB	12 600 000		DSIL à solliciter						2023 : études 2024 et suivantes : travaux	
ELENA : mise en œuvre de l'axe 2 du programme "énergies renouvelables" / Installation de centrales solaires photovoltaïques sur le patrimoine de la Communauté * (15 centrales)	CAPB	1 000 000		DSIL à solliciter						2023 : études 2024 et suivantes : travaux	
Constructions et réhabilitations des déchèteries intégrant une zone de réemploi ou une recyclerie	CAPB	5 000 000		DSIL à solliciter						2022-2026	
Relocalisation/Réhabilitation d'ouvrage d'assainissement soumis au risque d'érosion côtière (Station d'épuration Archilua Saint Jean de Luz)	CAPB	25 000 000		DSIL à solliciter						> Début des travaux : 2024 > Livraison : 2026	
Relocalisation/Réhabilitation d'ouvrage d'assainissement soumis au risque d'érosion côtière (Station d'épuration Armatonde Hendaye)	CAPB	8 000 000		DSIL à solliciter						> Début des travaux : 2024 > Livraison : 2026	
Plan Partenarial d'Aménagement d'adaptation au recul du trait de côte de Saint Jean de Luz	CAPB	6 400 000	Appel à manifestation d'intérêt sur la reposition spatiale des littoraux menacés par l'érosion								> Signature PPA octobre 2021
TOTAL		61 500 000									

Tableau prévisionnel révisé annuellement

Axe 2 : Organiser un développement économique équilibré et harmonieux

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT en €	Plan de financement prévisionnel						CALENDRIER	
			Europe	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement		
Modernisation des locaux du centre de musiques actuelles Atabal	CAPB	1 300 000		DSIL 2023 à solliciter						> Début travaux : 23 (accès technique, loges, bureaux ; 24 : agrandissement salle) > Livraison 24
Construction d'un pôle ESS et d'une médiathèque à Bayonne (QPV)	CAPB	8 250 000		DSIL 2023 à solliciter						> Consultation entreprises 2023 > Début des travaux : 2024 > Livraison : 2025
Définition et mise en œuvre du Programme Petites Villes de Demain sur les communes de Mauléon, St Palais, St Jean Pied de Port, Hasparren, Hendaye	CAPB									> En cours
AddiBoost : création d'une halle industrielle dédiée aux start'up / pépinière de la fabrication additive Technocité Bayonne	CAPB	4 350 000								2022 -2024
Pépinière Medtech : incubation et accélérateur de projets à fort potentiel dans le domaine medtech, biotech et data	CAPB	4 986 400								2021-2022
Développement de la plateforme multimodale du Centre Européen de Fret (CEF) de Mouguerre	SEPA	8 492 801								2023 - 2024
TOTAL		27 379 201								

Tableau prévisionnel révisé annuellement

Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale et territoriale

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT en €	Plan de financements prévisionnel (les plans de financements seront précisés ultérieurement)					Calendrier	
			Europe	Etat	Région	Département	Autres		Autofinancement
Extension des locaux de la crèche Tipientzat à Ostabat et aménagement de locaux pour la commune	CAPB	350 000		DETR 2022 à solliciter					> Mission de Moe : début 22 > Début des travaux : nov/déc 22 > Nov 23
Rénovation et extension des locaux de la Crèche Espace Xitoak à St Pierre d'Irube	CAPB	1 333 333		DETR 2022 à solliciter					> Mission de Moe : en cours > Début des travaux : 2022 > Livraison : fin 23
Mise en accessibilité du bâtiment d'accueil de la Rosée à Banca	CAPB	200 000		DSIL à solliciter					> Mission de Moe : en cours > Début des travaux : été 2022 > Livraison : été 2023
Construction de la salle omnisport de St Palais	CAPB	4 500 000		DETR 2022 à solliciter (tranche 2)					> Début travaux : Avril 22 - > Livraison : Eté 2023
Rénovation - extension de la salle omnisports de Tardets	CAPB	1 900 000		DETR 2023 à solliciter (tranche 2)			ANS : 90 000		> Mission de Moe Tranc 1 : en cours / T 2 : à venir > Début des travaux : Tranche 1 : printemps 2022 ; Tranche 2 : 2023
Construction de la salle omnisport de St Etienne de Baigorri	CAPB	4 300 000		DETR 2020 : 539 000		A&P 2020 : 600 000 €			> Concours MOE : 2ème semestre 22 > Début des travaux : 2023 > Livraison : fin 2024
Développer l'école de musique existante et y installer une antenne du Conservatoire Maurice Ravel en Pays Basque intérieur	CAPB	2 166 666		DETR 2023 à solliciter					> Mission de Moe : consultation fin 22 > Début des travaux : fin 23 > Livraison : fin 2024
Développer un Pôle d'enseignements artistiques (dont antenne conservatoire) à Hendaye	CAPB	2 250 000		DSIL 2023 à solliciter					> Consultation Moe : fin 22 > Début des travaux : début 24 > Livraison : début 2025
Extension et adaptation CCLE (Centre culturel de loisirs éducatifs) ARROKAGARAI à Itxassou	CAPB	800 000		DETR 2022					> Mission de Moe : 22 > Début des travaux 22/23 > Livraison 2023
Effectuer le transfert du CHRS Les Mouettes vers l'hôtel Antton	CAPB	1 333 333		DSIL 2023					> Mission de Moe : 2022 > Début des travaux : 2023 > Livraison 2025
TOTAL		19 133 332							

Tableau prévisionnel révisé annuellement

Annexe 3 – Annexe financière 2021

Subventions de l'Etat accordées aux projets communautaires en 2021

- DSIL classique : construction d'une pépinière agro-alimentaire sur le pôle Amikuze à Saint-Palais (800 000 €) ; Réseaux assainissement Ciboure et bassin de stockage (300 000€) ;
- DSIL exceptionnelle relance : renouvellement canalisations eau et desserte assainissement collectif secteur Deyris à Bayonne (175 000 €) ; Développement du Centre Européen de Fret de Mouguerre (1 000 000€) ;
- DSIL rénovation énergétique : plan solaire Installation de centrales solaires photovoltaïques sur le patrimoine de la CAPB (700 000 €) ; Réaliser des travaux de rénovation énergétique à la piscine Landagoien d'Ustaritz (43 827 €).

Liste non exhaustive.

Subventions de l'Etat accordées aux projets communaux en 2021

Arrondissement de Bayonne :

COLLECTIVITES // PROJETS	2021	Montant subvention
AHAXE		
Photovoltaïque mur à gauche	DSIL rénov	58 300,00 €
AHETZE		
Amélioration de CVC/ eau chaude sanitaires petite enfance	DETR	105 552,00 €
AICIRITS-CAMOU-SUHAST		
Installation terrain multisports	DETR	14 735,45 €
AINHICE-MONGELOS		
Défense extérieure contre incendies	DETR	13 374,80 €
AMOROTS-SUCCOS		
Aménagement des espaces publics	DETR	37 136,10 €
ANGLET		
Toiture photovoltaïque CTM	DSIL rénov	131 400,00 €
Salle cérémonie blancpignon	DSIL droit commun	40 000,00 €
PPI éclairage public	DSIL relance	80 000,00 €
ANHAUX		
Extension du cimetière	DETR	36 526,16 €
ARMENDARITZ		
Rénovation logement de l'école	DSIL rénov	65 644,00 €
ARRAUTE-CHARRITTE		
Rénovation façades logements communaux	DETR	5 888,04 €
ASCAIN		
Aménagement logements dans locaux poste	DSIL rénov	181 765,00 €
Bâtiment communal Zubiondo	DSIL rénov	199 360,00 €
ASCARAT		
Réparation église	DETR	58 737,28 €
AYHERRE		
Rénov mairie	DSIL rénov	157 205,00 €
BANCA		
Rénov éclairage centre patrimoine minier	DSIL rénov	2 769,00 €
Rénov sanitaires école communale	DSIL relance	20 250,00 €
BASSUSSARRY		
Sécurisation du jardin Dr Pénaud	DETR	20 080,00 €
BAYONNE		
Piste cyclable plateau du Prissé	DSIL droit commun	75 000,00 €
Restauration Casemate de Mousserolles	DSIL relance	326 186,00 €
BEGUIOS		
Rénov fronton	DSIL droit commun	51 708,32 €
BEHORLEGUY		
Aménagement espaces publics	DETR	5 218,00 €
BIARRITZ		
AD'AP bâtiments de la ville	DSIL droit commun	153 623,50 €
BIDACHE		
Rénov ancienne école pour locaux associatifs	DSIL rénov	130 550,00 €
Piétons/vélos vélouroute Bayonne-Perpignan	DSIL relance	40 000,00 €
BIDART		
Eclairage du grand fronton	DSIL rénov	86 400,00 €
Rénovation salle du conseil municipal Gidalekua	DETR	181 120,00 €
Réhabilitation de la mairie	DETR	136 100,00 €
BOUCAU		
Création réseau numérique	DSIL droit commun	20 586,94 €
BRISCOUS		
Cantine scolaire école des Salines	DSIL droit commun	140 000,00 €
BUSTINCE-IRIBERRY		
Rénovation mairie et salle du conseil	DETR	18 263,52 €
CAMBO LES BAINS		
Restauration Villa Amaga	DSIL relance	150 000,00 €
Accessibilité 3 bâtiments communaux	DETR	112 724,00 €

COLLECTIVITES // PROJETS	2021	Montant subvention
CIBOURE		
Aménagement salle de sport pour associations	DETR	132 868,00 €
DOMEZAIN-BERRAUTE		
Accessibilité bâtiments communaux	DSIL droit commun	4 170,70 €
ESPELETTE		
Rénovation fronton place libre	DETR	190 774,00 €
ESTERENCUBY		
Rénov energ école communale	DSIL rénov	43 317,00 €
GABAT		
Création espace de jeux	DETR	26 380,80 €
Réparation clocher de l'église	DETR	9 900,80 €
GUICHE		
Création aire de covoiturage	DSIL droit commun	30 000,00 €
Restauration galeries de l'église	DETR	11 890,40 €
HALSOU		
Rénovation salle de réunion du mur à gauche	DETR	438,00 €
HASPARREN		
Accessibilité du cimetière	DETR	19 153,00 €
Equiperment numérique groupe scolaire Jean Verdun	DETR	1 484,30 €
HELETTE		
Rénov ensemble Agerria	DSIL rénov	97 225,00 €
Restauration sculpture bois	DSIL relance	1 070,00 €
Aménagement ensemble Agerria	DETR	116 530,00 €
HENDAYE		
Passerelle entre Caneta et Pierre Loti // Vélodyssée	DSIL relance	158 936,00 €
Accessibilité handi-plage	DSIL droit commun	95 000,00 €
IHOLDY		
Rénovation fronton municipal	DETR	9 648,90 €
IRISSARRY		
Aménagement appartements ancienne école	DETR	78 003,00 €
ISPOURE		
Mise aux normes poteaux incendies	DETR	4 751,67 €
JAXU		
Réparation église	DETR	39 820,20 €
LAHONCE		
Création aire de jeux	DETR	24 408,00 €
LANTABAT		
Rénovation église et salle des jeunes	DETR	7 286,70 €
LARCEVEAU		
Aménagements abords groupe scolaire et fronton	DETR	130 858,40 €
LARRESSORE		
Terrain multisports et aire de jeux	DETR	44 998,04 €
LOUHOSSOA		
Rénovation place de l'église et du carrefour RD252/119	DETR	180 025,10 €
MACAYE		
RDC maison Etche Handia Rénov	DETR	34 426,00 €
Mise en conformité aire de jeux école	DETR	7 519,80 €
MEHARIN		
Remplacement et conformité aire de jeux école	DETR	4 644,72 €
MENDIONDE		
Restauration église ST Cyprien	DSIL relance	130 000,00 €
MENDIVE		
Création espace multigénérationnel autour du fronton	DETR	50 437,30 €
MOUGUERRE		
Réfection et création aire de jeux et city stade Elizaberri	DETR	52 540,00 €
OSSES		
Renov appart agence postale	DSIL rénov	32 523,00 €
Restauration église St Julien d'Antioche	DSIL relance	70 000,00 €

COLLECTIVITES // PROJETS	2021	Montant subvention
OSTABAT		
Aménagement du bourg	DETR	53 449,31 €
PAGOLLE		
Rénov logements communaux	DSIL rénov	11 384,00 €
SAINT ESTEBEN		
Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux	DETR	2 614,37 €
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY		
Rénov énerg Maison Elissonde	DSIL rénov	49 080,00 €
SAINT JEAN DE LUZ		
Relevage de l'orgue église ST Jean Baptiste	DSIL relance	130 000,00 €
SAINT JEAN LE VIEUX		
Rénov extension écoles mater et élémentaire	DSIL rénov	22 400,00 €
SAINT JEAN PIED DE PORT		
Eclairage Jai alaï	DSIL rénov	13 882,00 €
SAINT MARTIN D'ARROSSA		
Transformation Maison Elizabidea log sociaux	DSIL rénov	116 408,00 €
SAINT PALAIS		
Rénov ancien camping	DSIL rénov	58 200,00 €
Rénov énerg salles de réunion mairie	DSIL rénov	47 120,00 €
Rénov énerg école publique	DSIL rénov	163 800,00 €
SAINT PEE SUR NIVELLE		
Rénov énerg école d'Amotz	DSIL rénov	87 555,00 €
Eclairage ballons fuos	DSIL rénov	32 704,00 €
SARE		
Funérarium communal	DETR	140 000,00 €
SOURAÏDE		
Rénovation trinquet et toilettes publiques	DETR	67 156,55 €
SYNDICAT OSTIBARRET		
Rénovation sanitaires foyer de vie autistes Bizideki	DSIL droit commun	346 514,00 €
URCUIT		
Création logements urgence dans presbytère	DETR	16 670,00 €
réhabilitation bâtiment dit des compagnons	DETR	205 500,00 €
URRUGNE		
Chauffage et rafraichissement de la mairie	DSIL rénov	28 840,00 €
Réaménagement des installations du stade	DSIL droit commun	115 000,00 €
2 logements sociaux dans bâtiment communal	DETR	33 200,00 €
Ascenseur école maternelle	DETR	29 211,56 €
URT		
Rénovation groupe scolaire Francis Jammes	DSIL droit commun	59 664,54 €
USTARITZ		
Rénov école Arrauntz	DSIL rénov	187 500,00 €
Nouvelle mairie centre Lapurdi	DETR	370 324,64 €
VILLEFRANQUE		
Construction Maison de santé	DSIL relance	200 000,00 €

Arrondissement d'Oloron Sainte Marie :

		travaux		Demande	Taux accordé	Subvention
Viodos	Réhabilitation de deux logements communaux	204 445,00 €	20 %	40 889,00 €	20 %	40 889,00 €
Ordriarp	Réhabilitation de la maison Etchebest (logement communal)	134 676,08 €	55 %	74 071,84 €	31 %	42 310,86 €
Licq Atherey	Rénovation d'un logement au 1er étage de la poste	50 403,00 €	40,00 %	20 161,20 €	30,00 %	15 120,90 €
Licq Atherey	Rénovation d'un logement au 2ime étage de la mairie	81 394,00 €	36,25 %	29 505,33 €	30,00 %	24 418,20 €
Mauléon	Isolation thermique de la petite salle de cinéma	15 509,26 €	40,00 %	6 203,70 €	30,00 %	4 652,78 €
Hôpital Saint Blaise	transformation d'une grange en salle de projection (phase 2)	85 765,00 €	50 %	42 882,50 €	30,00 %	25 729,50 €
Laguinge Restoue	Evacuation des eaux pluviales	33 025,00 €	40,00 %	13 210,00 €	30,00 %	9 907,50 €
						163 028,74 €

Tardets	Rénovation et extension de la salle des sports et des associations	589 000,00 €	39 %	226 765,00 €	35 %	206 150,00 €
Chéraute	Extension du cimetière et création paysagère	247 807,40 €	40,00 %	99 122,96 €	30,00 %	74 342,22 €
Aussurucq	Rénovation de la salle communale	222 000,00 €	40 %	88 800,00 €	30 %	66 600,00 €
Guinarthe parenties	Aménagement paysager d'espace public	135 230,00 €	40,00 %	54 092,00 €	30,00 %	40 569,00 €
CAPB / Tardets	Aménagement d'un espace France Services dans l'ancienne perception	100 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €	50,00 %	50 000,00 €
Haux	Réhabilitation d'un commerce dans un bâtiment communal	85 920,39 €	50,00 %	42 960,20 €	40,00 %	34 368,16 €
Gotein Libarrenx	Aménagement espaces publics	73 600,44 €	40,00 %	29 440,18 €	30,00 %	22 080,13 €
Barcus	sécurisation du mur du préau de l'école et du mur de soutènement de la cour de récréation	57 539,73 €	40,00 %	23 015,89 €	30,00 %	17 261,92 €
Laguinge Restoue	Accessibilité du cimetière et de l'église	56 267,48 €	40,00 %	22 506,99 €	30,00 %	16 880,24 €
Mauléon	Equipements des écoles en outils informatiques	29 261,00 €	34,34 %	10 048,23 €	30,00 %	8 778,30 €
Mauléon	Changement porte entrée mairie (accessibilité)	4 850,00 €	40,00 %	1 940,00 €	30,00 %	1 455,00 €
						538 484,97 €

Source : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, 29 septembre 2021.

Annexe 4 – Indicateurs de suivi

Orientations stratégiques	Nombre prévisionnel d'actions prévus sur l'année n-1	Indicateur 1 Nombre d'opérations réellement mises en œuvre	Indicateur 2 Montant financier prévisionnel ...	Montant financier réellement engagé	Contribution des opérations mises en œuvre à la réalisation des objectifs du CRTE
Accélérer la transition énergétique et écologique					
Organiser un développement économique équilibré et harmonieux					
Favoriser la cohésion sociale et territoriale					